AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

Résultats de la procédure de marché
Services

Base juridique :
Directive 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses
Communauté d'agglomération du Cotentin, 8 rue des Vindits, 50130 Cherbourg-en-Cotentin
France. Numéro national d'identification : 20006720500019
Code NUTS : FRD12 Manche
Courriel : correspondre@aws-france.com - Téléphone : +33 2 50 79 16 10
Adresse(s) internet :
Adresse principale : http://lecotentin.fr
Adresse du profil d'acheteur : http://marchespublicsmanche.fr/

I.4) Type de pouvoir adjudicateur
Organisme de droit public

I.5) Activité principale
Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) Étendue du marché
II.1.1) Intitulé :
Concession pour l'exploitation des services de transport de voyageurs et de services de mobilité associés
Numéro de référence : Mob19-07
II.1.2) Code CPV principal
60112000 Services de transport routier public
II.1.3) Type de marché : Services
II.1.4) Description succincte :
Délégation par voie de concession de l'exploitation des services de transport pour une durée de sept ans à compter du 1.7.2021 (articles L. 1411-1 et s. CGCT, articles L. 3100-1 et s du code de la commande publique). Lignes de bus, de bus à haut niveau de service, d'autocars, transport à la demande, transport des personnes à mobilité réduite, en option services associés à la mobilité, notamment services liés au vélo. Le futur délégataire sera rémunéré par l'autorité délégante au moyen d'un forfait couvrant ses charges contractuelles et reversera les recettes à l'autorité délégante. Il s'engagera sur un niveau minimal de reversement. Le service délégué inclura les lignes de bus, de bus à haut niveau de service, d'autocar, de transport à la demande, le service de transport des personnes à mobilité réduite, et en option des services à la mobilité complémentaires à l'offre de transport, parmi lesquels la location de vélos.
II.1.5) Valeur totale estimée
II.1.6) Information sur les lots
Cette concession est divisée en lots : non
II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA)
Valeur hors TVA : 141 752 734.00 EUR

II.2) Description
II.2.2) Code (s) CPV additionnel (s)
60130000 Services spécialisés de transport routier de passagers
60140000 Transport non régulier de passagers
II.2.3) Lieu d'exécution
Code NUTS : FRD12 Manche
II.2.4) Description des prestations :
Délégation par voie de concession de l'exploitation des services de transport pour une durée de sept ans à compter du 1.7.2021 (articles L. 1411-1 et s. CGCT, articles L. 3100-1 et s du code de la commande publique). Lignes de bus, de bus à haut niveau de service, d'autocars, transport à la demande, transport des personnes à mobilité réduite, en option services associés à la mobilité, notamment services liés au vélo. Le futur délégataire sera rémunéré par l'autorité délégante au moyen d'un forfait couvrant ses charges contractuelles et reversera les recettes à l'autorité délégante. Il s'engagera sur

un niveau minimal de reversement. Le service délégué inclura les lignes de bus, de bus à haut niveau de service, d'autocar, de transport à la demande, le service de transport des personnes à mobilité réduite, et en option des services à la mobilité complémentaires à l'offre de transport, parmi lesquels la location de vélos.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères décrits ci-dessous :

• Critères : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.7) Durée de la concession : Durée en mois : 84

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Forme de la procédure

Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

IV.1.11) Principales caractéristiques de la procédure d'attribution :

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S : 2019/S 247-611056

SECTION V : ATTRIBUTION DE CONCESSION

Une concession/un lot est attribué (e) : oui

V.2) Attribution de concession

V.2.1) Date de la décision d'attribution de la concession : 01/06/2021

V.2.2) Informations sur les offres

Nombre d'offres reçues : 2

La concession a été attribuée à un groupement d'opérateurs économiques : non

V.2.3) Nom et adresse du concessionnaire

Transdev, 3 allée de Grenelle 92130 Ville Issy-les-Moulineaux - France

Code NUTS : FR105 Hauts-de-Seine

Le concessionnaire est une PME : non

V.2.4) Informations sur la valeur de la concession et les principales modalités de financement (hors TVA)

Valeur totale de la concession/du lot : 141 752 734.00 EUR

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) Informations complémentaires :

L'offre présentant le meilleur avantage économique globale a été émise par la Société Transdev. La valeur totale de la concession correspond au cumul sur la durée de la concession, du chiffre d'affaires prévisionnel du concessionnaire, incluant l'ensemble des prestations confiées en début de convention déterminé sur la base des prévisionnels financiers contractuels.

Le contrat est consultable, dans le respect des secrets protégés par la loi, aux horaires d'ouvertures des bureaux, au siège de la Communauté d'agglomération :

Hôtel Atlantique - boulevard Félix Amiot, BP 60250 - 50102 Cherbourg-en-Cotentin.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc, 14050 Caen - France

Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr - Téléphone : +33 2 31 70 72 72 - Fax: +33 2 31 52 42 17

VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Les candidats peuvent introduire des recours conformément aux dispositions :

- de l'article L. 551-1 et suivants du code de justice administrative pour les pouvoirs adjudicateurs ;
- de l'article L. 551-5 et suivants pour les entités adjudicatrices ;
- de l'article L. 551-13 et suivants du code de justice administrative.

Par ailleurs, les tiers au contrat peuvent introduire un recours dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 12/07/2021